

CRESSY SUR SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du 20 Décembre 2016

Président : M. RAULO Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHANDIOUX Sylvain.

Présents : Mmes MELIS Greet- PERRIN Christine- VIARD Sandrine.

MM. RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy -
GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

Absents : Mme DUMAGNY Sandrine -excusée

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°- Emet un avis favorable pour l'attribution de l'indemnité de conseil due à Mme DURAND Pascale, nouveau Receveur Municipal à la trésorerie de Gueugnon.

2°- Approuve le Pacte financier et fiscal de solidarité avec la Communauté de Communes Entre Somme et Loire pour 2016 à 2020.

3° - Concernant la maison Bourgogne, accepte l'avenant N°1 aux travaux lot N° 4 -menuiseries intérieures -de l'entreprise POMMIER pour un montant de 2044,90 € (portes placard , rayonnages et meubles de cuisine en supplément).

4°- Accepte le devis de l'entreprise Viard d'un montant de 5040 € TTC , pour l'acquisition d'un nouveau broyeur remplaçant l'ancien qui a subi des dégradations. Accepte le remboursement de l'assurance Groupama après expertise, d'un montant de 2950 € HT.

5°- Accepte de recruter Mme Magali LEMAIN de Grury, comme Adjoint Administratif 2° Classe stagiaire à compter du 1° Janvier 2017, en prévision du départ à la retraite de Mme Eliane DEGOUZEL , courant de l'année 2017.

6°- Décide de titulariser Mme Béatrice LACOMBRE au poste d' Adjoint Technique 2° Classe à compter du 1° Janvier 2017.

7°- Prévoit la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents communaux - le RIFSEEP - en 2017.

8°- Autorise le Centre de Gestion 71 à souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée , à effet du 1° Janvier 2018.

9°- Donne un avis favorable afin de récupérer la taxe d'ordures ménagères 2016 auprès des locataires de la commune .

10°- Fixe les tarifs de la redevance d'assainissement et modernisation des réseaux à appliquer pour l'année 2017, soit : 0,50 € le m3 d'eau facturé avec un minima de 30 € pour la redevance assainissement , et 0,18 € le m3 pour la redevance modernisation des réseaux .

11°- Donne un avis favorable pour le projet d'extension des Carrières de CRESSY.

12°- Prévoit la cérémonie des vœux 2017 le dimanche 29 Janvier 2017 à 14 h30 à la salle communale .

CRESSY , le 21 Décembre 2016

Le Maire
Jean-Pierre RAULO